

République Française
Département : HAUTE-CORSE
Arrondissement : Corte
SORBO OCAGNANO - Commune

Séance du mardi 07 avril 2026

Délibération N° DE_015_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15
Date de la convocation : 30/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept avril deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie de Sorbo Ocagnano), sous la présidence de Monsieur Dominique ALBERTINI.

Présents : Dominique ALBERTINI, Philippe CHERICI, Delphine BREHERET, Christian DESIDERI, Véronique FRANCESCHI épouse NEMESI, André GIAMARCHI, Annonciade PAOLI, Marie Josephe FRANCESCHI ÉPOUSE JOBIN, Philippe VINCENTI, André DESIDERI, Stéphanie BERNARDINI ÉPOUSE CICCOLI, Victoria DESIDERI

Représentés : Antoine ALBERTINI représenté par André GIAMARCHI, Gérard ORSATELLI représenté par Christian DESIDERI, Sandrine LOISEAU représentée par Delphine BREHERET

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Delphine BREHERET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Nomination des délégués au syndicat AGEDI

Monsieur le Maire a ouvert la séance et expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Le Conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Date de transmission de l'acte: 08/04/2026
Date de réception de l'AR: 08/04/2026
02B-212002869-DE_015_2026-DE
A G E D I

DE_015_2026

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par voix pour et voix contre

DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire : M. Philippe CHERICI

DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant : Mme Delphine BREHERET

PRÉCISE que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Dominique ALBERTINI
Président de séance



Madame Delphine BREHERET
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Madame Delphine Breheret, the secretary of the meeting.

Date de transmission de l'acte: 08/04/2026
Date de réception de l'AR: 08/04/2026
02B-212002869-DE_015_2026-DE
A G E D I

DE_015_2026